

**VILLE DE PONTARLIER**  
**REGION BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE**  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER  
CANTON DE PONTARLIER

**Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire**

**Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Interdiction de circulation route du Théâtre Forestier les 21,22,23,29 et 30 juin 2024.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'organisation du spectacle organisé par le CAHD intitulé « Peau d'Âne » les 21, 22,23, 29 et 30 juin 2024 au Théâtre Forestier,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 – Interdiction de circulation**

Les 21,22,23,29 et 30 juin 2024, de 15 h 00 à 22 h 00, la circulation sera interdite à tout véhicule à l'exception des véhicules de secours et d'intervention :

Route du Théâtre Forestier : route d'accès côté Pontarlier et côté Doubs.

**ARTICLE 2 -**

Les panneaux d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place les agents de la DMO de la CCGP.

Des barrières Vauban seront installées par les organisateurs ainsi que des véhicules « béliet » pour matérialiser ces interdictions.

.../...

**ARTICLE 4 -**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 20 juin 2024

Pour le Maire et par délégation,  
Le Conseiller municipal délégué à la  
Citoyenneté,

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. SDIS
- 1 ex. CAHD
- 1 ex. Vie Associative
- 1 ex. DMO
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Romuald VIVOT